

est pressé et ne voudrait pas manquer le train, neuf fois sur dix le seul ordre qu'il obtiendra sera celui de passer la porte. Le voyageur doit donc faire en sorte de n'aborder son client que lorsque celui-ci sera dans les meilleures dispositions; ce moment varie, suivant le tempérament des individus: avec les uns, c'est après le diner, mais pour les dyspeptiques il est plus prudent de les prendre à jeun; dans tous les cas, la chose importante c'est de ne pas les déranger, dût-on revenir dix fois avant de trouver une occasion favorable.

La persévérance pourvu qu'elle ne tourne pas à l'importunité, réussit souvent.

Il faut que le voyageur ne se laisse pas rebuter par autre chose qu'un refus formel et explicite. On connaît l'histoire suivante qui est toujours bonne à raconter: Un voyageur tombé dans un mauvais moment, n'avait pu obtenir qu'un ordre, celui de passer la porte. Il prend son chapeau et s'en va. La saison suivante, il revient chez le même marchand: "Monsieur, dit-il, j'espère que vous êtes satisfait de la manière dont votre dernier ordre a été rempli, et j'espère que vous allez m'en donner plusieurs cette fois-ci."

Moi, dit le marchand, je ne vous ai jamais donné d'ordre!—Pardonnez-m'en, vous m'en avez donné un à mon dernier voyage.—Lequel?—Celui de passer la porte. Ne l'ai-je pas bien rempli? Et le marchand, éclatant de rire, reconnut que cet ordre avait été exécuté à sa satisfaction et donna au voyageur un bon lot de commandes.

(A suivre)

LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Nous avons déjà, en accusant réception du dernier rapport de la Société d'Industrie Laitière signalé à nos lecteurs les grands avantages que l'on gagne à faire partie de cette société. Nous ne pouvons nous empêcher, de revenir sur ce sujet.

La fabrication du beurre et du fromage est, comme on le sait, une des principales industries agricoles; et en raison de notre climat de l'abondante irrigation naturelle de notre sol, c'est une des plus profitables que nos cultivateurs puissent exploiter. Malheureusement on ne connaît pas assez, dans nos campagnes, les moyens à employer pour la rendre profitable, et, la routine aidant, on dirait que la culture diminue, qu'on la délaisse et qu'on n'y trouve plus un profit proportionné aux dépenses qu'elle entraîne. Plusieurs personnes très bien placées pour en juger, constatent que le nombre des vaches chez les cultivateurs a diminué; les beurrieres, d'ailleurs et les fromageries accusent aussi une diminution dans le nombre des patrons et dans la quantité de lait fourni.

Et cependant, l'augmentation énorme de nos exportations de fromage depuis quelques années prouve que nos voisins d'Ontario, eux du moins, ne laissent pas dépérir cette industrie, mais qu'ils y consacrent chaque année plus de terre et plus de soin. Sommes nous moins bien partagés qu'eux sous

le rapport des avantages naturels? non pourtant. Nos prairies valent au moins les leurs, sinon mieux que les leurs, puisque chaque année nous leur vendons du foin. Nos pâturages sont peut-être plus mal entretenus, mais à qui la faute? Nous avons à notre disposition, aussi bien qu'eux, l'ensilage, cette ressource merveilleuse de fourrage pour la saison d'hiver. Nous avons des vaches de races améliorées dans presque toutes les localités et nous avons notre race canadienne, qui comme laitière, ne le cède guère aux Ayrshires ou au Jerseys.

Malgré cela, la province de Québec ne fournit à notre marché qu'une moyenne de quinze cents boîtes de fromage par semaine au plus fort de la saison c'est à dire de juin à novembre, c'est à dire pendant cinq mois ce qui représente, pour toute la province, une production totale de 33.000 boîtes par année; tandis que le district de Brockville par exemple, en produit seul plus du double!

Cet état d'infériorité vient évidemment d'un défaut d'instruction pratique, d'une trop grande influence de la routine, et du peu d'attention que l'on donne à l'industrie laitière chez la plupart de nos cultivateurs.

Eh bien, le but de la société d'industrie Laitière est précisément de répondre parmi ses membres et parmi les cultivateurs en général les connaissances pratiques qui sont nécessaires pour rendre profitables cette industrie, ainsi dans le rapport de cette année, on trouve des conférences très instructives données par des hommes pratiques sur une foule de sujets se rapportant à l'industrie laitière non seulement quant à la fabrication des produits, mais aussi quant à la production du lait: La culture des plantes fourragères, les soins à donner aux animaux l'aménagement des étables, l'ensilage etc.

Il nous serait facile, si cela restait dans le cadre de notre journal, de démontrer comment un bon troupeau de vaches, convenablement nourries, enrichit non seulement le cultivateur, mais aussi la terre qui leur fournit la subsistance, par la culture qu'exigent les fourrages, mais racines etc, par l'engrais qu'elles laissent à l'étable etc. Tandis que la routine suivie par un trop grand nombre de cultivateurs, qui consiste à ne garder que trois ou quatre vaches maigres qui se nourrissent comme elles peuvent, l'été, au pâturage et crèvent de faim l'hiver, avec une poignée de paille pour toute nourriture, parce que tout le foin de la terre est vendu, est une des causes les plus actives de la ruine et de l'appauvrissement des fermiers et de leurs terres.

C'est donc une œuvre patriotique au premier chef que celle de la société d'Industrie Laitière; comme l'ont compris un grand nombre de membres du clergé, de marchands, d'agronomes etc, qui se sont empressés d'en faire partie, quoiqu'ils ne fussent directement intéressés dans aucune fromagerie ou beurrierie. Aux fromagers et aux beurriers, l'utilité de la société est si patente que nous n'avons pas besoin d'y insister; à tous ceux qui s'intéressent au développement des richesses naturelles du pays, nous

recommandons chaleureusement la Société d'Industrie Laitière comme un des moyens les plus puissants de développer ces richesses, d'augmenter la prospérité de nos campagnes et d'arrêter l'émigration de nos cultivateurs en leur enseignant la manière de bien vivre sur des terres où, grâce à la routine, ils n'ont fait jusqu'ici que végéter.

Aux Manufacturiers

Un monsieur retiré des affaires ayant beaucoup de temps à lui désirerait obtenir une couple de BONNES AGENCES. Il est bien connu des principales maisons de commerce et est considéré comme un vendeur No 1. Adresser: "AGENCES" Bureau du "Prix Courant."

La Banque du Peuple

DIVIDENDE No 106
Les Actionnaires de la Banque du Peuple sont par les présentes notifiés qu'un dividende semi annuel de trois pour cent, pour les six mois courant, a été déclaré sur le fonds capital et sera payable au Bureau de la Banque, LUNDI, le 2 septembre prochain, et les jours suivants.
Le livre de transfert sera fermé du 15 au 30 août inclusivement.
Par ordre du Bureau des Directeurs,
J. S. BOUSQUET, Caissier.
Montréal, 26 juillet 1889.

On Demande

Un surintendant des agences, cinq agents voyageurs et de bons solliciteurs d'assurances sur la vie. Pour ces derniers expérience pas absolument nécessaire pour la compagnie la plus facile à travailler en cette province.

S'adresser par lettre à
"LA CANADIENNE,"
13 Côte St-Lambert.



On recevra à ce Bureau, jusqu'à Vendredi, 27ème jour d'août, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sousigné avec la suscription "Soumission pour les travaux de Rimouski," pour la construction de travaux à Rimouski, comté de Rimouski, Québec, suivant le plan et devis que l'on pourra voir, sur demande, chez M. Samuel Côté, maître de poste à Rimouski, ainsi qu'au département des travaux publics, à Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qu'il y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 26 juillet 1889.



UNE SESSION

De la Cour du Banc de la Reine

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

Lundi, le deuxième jour de Septembre prochain, à dix heures du matin.

EN CONSÉQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui ont et poursuivent aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.
Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 15 Août 1889.

Cie de Telephone Bell

DU CANADA

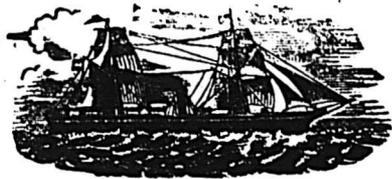
ANDW. ROBERTSON, Président,
C. F. SISE, Vice-Prés.
C. P. SCLATER, Sec.-Trésorier.

Bureau principal: à Montréal.

Cette Compagnie vendra ses instruments à des prix variant de 10 à 25 piastres le set. Ces instruments sont protégés par les brevets que possède la compagnie, et les acquéreurs sont par conséquent à l'abri de contestations et pourront se servir des lignes principales aux prix des abonnés.

La compagnie prendra des arrangements pour relier les localités privées de communications téléphoniques, avec le bureau de télégraphie le plus proche, ou encore construira des lignes privées pour les individus ou les compagnies, pour relier leurs résidences à leurs places d'affaires. Elle est prête à manufacturer toutes sortes d'appareils électriques.

Pour détails complets s'adresser au bureau de la Compagnie à Montréal.



Ligne Beaver

La ligne de Steamers de la
CANADA SHIPPING CO'Y

ENTRE

MONTREAL ET LIVERPOOL

Comprend les vapeurs en fer de première classe, construits sur la Clyde, à machines puissantes dont les noms suivent:

- Lake Ontario, Capt. H. Campbell, 5300 ton.
- Lake Superior, Capt. Wm. Stewart, 5000 ton.
- Lake Huron, Capt. M. L. Tranmar, 4100 ton.
- Lake Winnipeg, Capt. P. D. Murray, 3300 ton.
- Lake Nepigon, Capt. F. Carey, 2300 ton.

Ces vapeurs correspondent à Montréal par trans directs avec tous les points du Canada, du Manitoba, des territoires du Nord-Ouest et des Etats-Unis, pour lesquels on délivre des billets d'entier parcours.

Ces vapeurs sont construits en compartiments étanches et d'une force de résistance spéciale pour le service de l'Atlantique-Nord. Les plus parfaits aménagements ont été faits pour assurer le confort et l'aise des passagers. Les cabines des passagers de première classe sont grandes et bien aérées. L'entrepont est pourvu de hamacs en toile du dernier modèle, est bien ventilé, et chauffé à la vapeur. Chaque vapeur a son médecin à bord, il y a aussi des femmes de chambre pour le service des dames et des enfants.

PRIX DU PASSAGE.

SALON—\$40, \$50 et \$60. Aller et retour \$80, \$90 et \$110, suivant le vapeur et l'aménagement. Les prix de \$40 et de \$80 ne valent que par le vapeur "Nepigon."

INTERMÉDIAIRE—\$30. Aller et retour, \$60.

ENTREPONT—\$20. Aller et retour, \$40.

Pour fret et renseignements, s'adresser: à Belfast, à A. A. Wynn, Custom House Square; à Queenstown, à N. G. Seymour & Co; à Liverpool, à R. W. Roberts, 21 Water Street; à Québec, à H. H. Sewell, 125 rue St-Pierre.

H. E. MURRAY,

Gérant Général,

Carré de la Douane, Montréal

HARDY et VIOLLETTI

Marchands et importateurs de

MUSIQUE ET D'INSTRUMENTS

Seuls agents au Canada de la célèbre maison

C. MAHILLON, de Londres et Bruxelles,

Fournisseur des armées et des conservatoires.

Publications musicales pour Piano, Orchestre et de Symphonie, Harmonie et Fanfare.

Méthodes, Solos pour différents instruments, etc., etc.

1615 RUE NOTRE-DAME 1615

(2e porte à l'Ouest de la rue St-Gabriel.)

MONTREAL.

M. Violletti se charge des réparations de tous genres. Catalogues adressés sur demande.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé entre Théona Duceppe et Ernest Dubé, sous la raison sociale de Duceppe & Cie, est de ce jour dissoute de consentement mutuel.

THEONA DUCEPPE

ERNEST DUBÉ

Montréal, 18 juillet 1889.